

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER No. 1 CLEAR / TIP TOP HARDENER No. 1 RED**

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 00359-1065

Page 1 de 13

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

TIP TOP HARDENER No. 1 CLEAR / TIP TOP HARDENER No. 1 RED

**Art.-No.**

TIP TOP HARDENER No. 1 CLEAR: 590 0181, 590 0019, 590 1238

TIP TOP HARDENER No. 1 RED: 590 0356, 590 0112

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

agent de durcissement

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: TIP TOP Oberflächenschutz Elbe GmbH  
Rue: Heuweg 4  
Lieu: D-06886 Wittenberg  
Téléphone: +49(0)3491/635-50  
Téléfax: +49(0)3491/635-552

**Fournisseur**

Société: Rema Tip Top Vulc-Material AG  
Rue: Birmensdorferstrasse 30  
Lieu: CH 8902 Urdorf  
Téléphone: +41 (0) 44 / 735 8282  
Téléfax: +41 (0) 44 / 7358299  
E-mail: automotive@rema-tiptop.ch / industrie@rema-tiptop.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
Numéro de téléphone d'appel d'urgence : Toxikologisches Informationszentrum,  
CH-8028 Zürich ++41(0)44-2515151, Notfallnummer 145

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Org. Perox. F; H242  
Acute Tox. 3; H331  
Acute Tox. 4; H302  
Acute Tox. 4; H312  
Asp. Tox. 1; H304  
Skin Corr. 1B; H314  
Carc. 1B; H350  
STOT SE 3; H335  
STOT RE 2; H373  
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Hydroperoxyde de diméthylbenzyle  
Cumène  
2-Phényl-2-propanol

**Mention** Danger**d'avertissement:**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER No. 1 CLEAR / TIP TOP HARDENER No. 1 RED**

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 00359-1065

Page 2 de 13

**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302+H312	Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H350	Peut provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les vapeurs.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clef.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

**2.3. Autres dangers**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélange composé avec additifs comme ci-dessous:

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER No. 1 CLEAR / TIP TOP HARDENER No. 1 RED**

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 00359-1065

Page 3 de 13

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
80-15-9	Hydroperoxyde de diméthylbenzyle			80 - 90 %
	201-254-7	617-002-00-8	01-2119475796-19	
	Org. Perox. E, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2; H242 H331 H312 H302 H314 H373 H411			
98-82-8	Cumène			10 - 20 %
	202-704-5	601-024-00-X	01-2119473983-24	
	Flam. Liq. 3, Carc. 1B, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H350 H335 H304 H411			
617-94-7	2-Phényl-2-propanol			2,5 - 5 %
	210-539-5		01-2119965145-35	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H302 H315 H319			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité	
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
80-15-9	201-254-7	Hydroperoxyde de diméthylbenzyle	80 - 90 %	
	par inhalation: CL50 = 1,4 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 500 mg/kg; par voie orale: DL50 = 382 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 10 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 3 - < 10 Eye Dam. 1; H318: >= 3 - < 10 Eye Irrit. 2; H319: >= 1 - < 3 STOT SE 3; H335: >= 1 - 100			
98-82-8	202-704-5	Cumène	10 - 20 %	
	par inhalation: CL50 = 39 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 12300 mg/kg			
617-94-7	210-539-5	2-Phényl-2-propanol	2,5 - 5 %	
	par voie orale: ATE = 500 mg/kg			

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protéger les secouristes.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures. Placer sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.

**Après inhalation**

Apport d'air frais, oxygène si nécessaire, consulter un médecin.

En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

Coucher la personne inconsciente sur le côté (position latérale de sécurité).

**Après contact avec la peau**

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Appeler aussitôt un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER No. 1 CLEAR / TIP TOP HARDENER No. 1 RED**

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 00359-1065

Page 4 de 13

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Toxique par inhalation.  
Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Peut causer le cancer.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pendant l'incendie, il peut se produire:  
monoxyde et dioxyde de carbone  
Hydrocarbures

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**Information supplémentaire**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Tenir à l'écart des sources d'ignition.  
Tenir à l'écart les personnes non autorisées.

**Pour les non-secouristes**

Ne pas respirer les vapeurs.  
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Pour les secouristes**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.  
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.  
Prévenir les autorités compétentes en cas de pénétration dans les eaux, le sol ou les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER No. 1 CLEAR / TIP TOP HARDENER No. 1 RED**

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 00359-1065

Page 5 de 13

**Pour le nettoyage**

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.  
Recueillir le produit répandu à l'aide d'un produit absorbant (tel que vermiculite, sable propre).  
Diluer des quantités importantes < 10% à l'aide d'agents de stabilisation d'explosifs (flegmatisants) (par exemple fioul) avant de les éliminer.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).  
Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.  
Maintenir une ventilation et une extraction d'air convenables au poste de travail.  
Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.  
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.  
Le produit doit entrer en contact seulement avec des matériaux appropriés tels que polyéthylène ou l'acier inoxydable.  
À éloigner de salissures, rouille, produits chimiques, alcalis concentrés et acides concentrés ainsi que d'accélérateurs.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.  
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.  
Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.  
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.  
Éviter le choc et le frottement.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Stockage à une température comprise entre 0 et 30 °C.

**Conseils pour le stockage en commun**

Le stockage commun avec d'autres matières dangereuses est interdit.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

agent de durcissement

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
80-15-9	Hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle	-	-		peroxydes org.	
98-82-8	Isopropylbenzène	20	100		VME 8 h	
		80	400		VLE courte durée	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER No. 1 CLEAR / TIP TOP HARDENER No. 1 RED**

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 00359-1065

Page 6 de 13

**Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
98-82-8	Isopropylbenzène (Cumène)	2-phényl-2-propanol (après hydrolyse, /g créatinine)	20 mg/g	U	b

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

**Mesures d'hygiène**

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

**Protection des mains**

Gants de protection contre les risques chimiques en nitrile, nitrile/coton, butyle ou néoprène, avec une épaisseur minimum de 0,7 mm, temps de perméation d'environ 480 minutes.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Veuillez trouver des exemples dans la base de données de gants de protection sous:

<http://bestglove.com/site/chemrest/>

**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

Tablier (EN 467).

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Limpide ou rouge
Odeur:	Caractéristique

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur: n.d.

**Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation: n.a.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition  
et intervalle d'ébullition: n.a.

Point de sublimation: n.a.

Point de ramollissement: n.a.

Point d'éclair: 64 °C

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER No. 1 CLEAR / TIP TOP HARDENER No. 1 RED**

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 00359-1065

Page 7 de 13

**Inflammabilité**

solide/liquide: n.a.

**Dangers d'explosion**

Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs vapeur/air soient formés.

Limite inférieure d'explosivité: n.d.

Limite supérieure d'explosivité: n.d.

Température d'auto-inflammation: n.d.

**Température d'inflammation spontanée**

solide: n.a.

gaz: n.a.

Température de décomposition: +80 °C (SADT)

**Propriétés comburantes**

Oxydant

Pression de vapeur:  
(à 20 °C) n.d.Densité (à 20 °C): 1,04 g/cm<sup>3</sup>Hydrosolubilité:  
(à 20 °C) n.d.

Coefficient de partage n-octanol/eau: n.d.

Viscosité dynamique:  
(à 20 °C) 15 mPa·s

Viscosité cinématique: n.d.

Densité de vapeur relative: n.d.

Taux d'évaporation: n.d.

Teneur en solvant: &lt; 20 %

**9.2. Autres informations**

Oxygène actif: 8,3 - 8,7%

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit avec:

Salissures, rouille, produits chimiques, acides forts et bases fortes ainsi qu'accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds, amines).

**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Dégradation auto accélératrice à 80°C (SADT)

**10.5. Matières incompatibles**

Salissures, rouille, produits chimiques, acides forts et bases fortes ainsi qu'accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds, amines).

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de produit de décomposition dangereux connus.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER No. 1 CLEAR / TIP TOP HARDENER No. 1 RED**

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 00359-1065

Page 8 de 13

Pendant l'incendie, il peut se produire:  
Monoxyde et dioxyde de carbone  
hydrocarbures

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Toxique par inhalation.  
Nocif en cas d'ingestion.  
Nocif par contact cutané.  
Absence de données toxicologiques.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

**Irritation et corrosivité**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Peut provoquer le cancer. (Cumène)  
Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (Hydroperoxyde de diméthylbenzyle; Cumène)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Hydroperoxyde de diméthylbenzyle)

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible

**Autres informations**

Risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Hydroperoxyde de diméthylbenzyle  
CL50/Leuciscus idus = 10 - 100 mg/l

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### TIP TOP HARDENER No. 1 CLEAR / TIP TOP HARDENER No. 1 RED

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 00359-1065

Page 9 de 13

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Pollue l'eau.

Risque de contamination de l'eau potable en cas d'écoulement de petites quantités dans le sol.

#### Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

Peut être remis au traitement spécial (tel que la valorisation thermique) après dilution à 10% à l'aide d'un solvant inerte combustible (tel que le fioul) sous observation des ordonnances administratives locales. Si possible le recyclage est préférable à l'élimination.

##### L'élimination des emballages contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

##### 14.1. Numéro ONU:

UN 3109

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE F, LIQUIDE (Hydroperoxyde de diméthylbenzyle)

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

5.2

##### 14.4. Groupe d'emballage:

-

Étiquettes:

5.2+8



Code de classement:

P1

Quantité limitée (LQ):

125 mL / 30 kg

Quantité exceptée:

E0

Catégorie de transport:

2

N° danger:

539

Code de restriction concernant les tunnels:

D

#### Transport fluvial (ADN)

##### 14.1. Numéro ONU:

UN 3109

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE F, LIQUIDE (Hydroperoxyde de diméthylbenzyle)

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### TIP TOP HARDENER No. 1 CLEAR / TIP TOP HARDENER No. 1 RED

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 00359-1065

Page 10 de 13

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 5.2

**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 5.2+8



Code de classement: P1  
Quantité limitée (LQ): 125 mL / 30 kg  
Quantité exceptée: E0

#### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** UN 3109

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID (cumyl hydroperoxide)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 5.2

**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 5.2+8



Marine polluant: Yes  
Quantité limitée (LQ): 125 mL  
Quantité exceptée: E0  
EmS: F-J, S-R

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:** UN 3109

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID (cumyl hydroperoxide)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 5.2

**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 5.2+8



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Forbidden  
Passenger LQ: Forbidden  
Quantité exceptée: E0  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 570  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 10 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 570  
IATA-Quantité maximale (cargo): 25 L

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER No. 1 CLEAR / TIP TOP HARDENER No. 1 RED**

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 00359-1065

Page 11 de 13

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

2004/42/CE (COV):

20 %

Indications relatives à la directive

P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES

2012/18/UE (SEVESO III):

Informations complémentaires:

E2

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

**Information supplémentaire**

Observer les normes pour les produits chimiques interdits.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER No. 1 CLEAR / TIP TOP HARDENER No. 1 RED**

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 00359-1065

Page 12 de 13

**Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals  
CAS = Chemical Abstract Service  
EN = European norm  
ISO = International Organization for Standardization  
DIN = Deutsche Industrie Norm  
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic  
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative  
LD = Lethal dose  
LC = Lethal concentration  
EC = Effect concentration  
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Org. Perox. F; H242	Expériences tirées de la pratique/sur l'homme
Acute Tox. 3; H331	Méthode de calcul
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Acute Tox. 4; H312	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B; H314	Méthode de calcul
Carc. 1B; H350	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H331 Toxique par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H350 Peut provoquer le cancer.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER No. 1 CLEAR / TIP TOP HARDENER No. 1 RED**

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 00359-1065

Page 13 de 13

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*